

Règlementation des plaques et numéros de plaques.



Depuis le 1er septembre 2009, est entré en vigueur la nouvelle réglementation fédérale concernant les plaques de numéros pour les BMX. Il est important de noter que les plaques frontales changent de couleurs.

6.6.001. Le port des plaques est obligatoire pour toutes les épreuves se disputant sous les règlements de la FFC. Elles doivent être fixées solidement sans qu'aucun accessoire ne vienne nuire à leur lisibilité.

La plaque frontale doit porter les éléments suivants:

1 carré autocollant de 100 millimètres minimum de côté.

1 ou 2 chiffres d'une hauteur de 80 millimètres minimum avec épaisseur du trait 10 millimètres minimum,

1 lettre de 40 millimètres minimum de hauteur.

La double plaque latérale doit porter les éléments suivants :

Sur chaque face de couleur blanche, 1 ou 2 chiffres, de couleur noire, d'une hauteur de 80 millimètres minimum avec épaisseur du trait 10 millimètres minimum.

Tout cet ensemble est normalisé, le graphisme ne pourra être modifié, aucun autocollant ou aucune surcharge ne pourra empiéter sur la surface du carré. (BMX √ FFC 01/2009 Page 8)

POUR RAPPEL :

Tout pilote qui aura des plaques non conformes, ou qui ne portera pas les plaques à numéro conformes aux feuilles de race affichées, se verra classer 8ème (quel que soit le nombre de partants) à chaque manche. Et ce, tant qu'il n'aura pas mis les plaques correctes.

Couleur des plaques frontales.

Les coureurs doivent utiliser les couleurs des plaques et des numéros spécifiés pour la catégorie dans laquelle ils courent :

Hommes élite, femmes élite, homme élite cruiser, femme élite cruiser : plaque blanche chiffres noirs.

Hommes junior, femmes junior, homme junior cruiser, femme junior cruiser : plaque noir chiffres blancs. Autres niveaux :

Hommes, Garçons : plaque jaune chiffres noirs.

Femmes, Filles : plaque bleue chiffre blancs.

Cruisers : plaque rouge chiffres noirs.